

Commune de Villeperdue

10 rue de la Mairie – 37260 VILLEPERDUE Tél: 02 47 26 08 07 – Fax: 02 47 26 92 94 mairie@villeperdue.fr – www.villeperdue.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2012

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 août 2012 est approuvé à l'unanimité.

Divers

Personnel communal:

- La personne recrutée en CAE-CUI pour l'entretien des locaux scolaires dès la rentrée ne souhaite pas donner suite à son contrat. Un nouveau recrutement est en cours ; le territoire de l'intercommunalité a été privilégié.
- Katia CORMIER avait annoncé qu'elle serait en arrêt de travail à compter du 28 septembre mais elle est finalement maintenue en mi-temps thérapeutique jusque début décembre.
- Le renouvellement du CAE-CUI de Claude DORRIERE, adjoint technique, a été demandé.
- Charly CHEVARD, en disponibilité pour 6 mois, n'a pas encore fait part de son choix au-delà de ce délai.

Syndicat de gestion du collège de Montbazon : La prochaine réunion doit se tenir le vendredi 5 octobre.

Réunion d'information sur les services périscolaires : 4 familles étaient représentées lors de cette réunion du samedi 22 septembre dernier. Les élus s'interrogent sur le maintien de celle-ci.

LGV-SEA

Point : Les travaux de ce projet sont lancés, ils consistent, dans un premier temps, à la modification du tracé de la RD21 pour la construction du futur pont enjambant la LGV.

Le futur détournement de la RD84 (de Sorigny à Monts) est une préoccupation majeure car cela aurait des répercussions sur les communes aux alentours, y compris Villeperdue. Les élus des communes concernées déplorent de ne pas avoir été associés à ces mesures de circulation. A la demande de l'Association des communes, une réunion est prévue au Conseil Général le mardi 9 octobre pour négocier ces coupures et détournements.

Les travaux de modification des canalisations d'eau potable et de branchements électriques sont en cours. A ce sujet, la commune avait demandé une canalisation d'eau potable de section plus importante ainsi qu'un fourreau supplémentaire qui permettrait éventuellement, à l'avenir, le raccordement à la station d'épuration de la future zone d'activités économiques située à l'Est de la LGV. Véolia prendrait à sa charge le renforcement de la canalisation d'eau potable mais Coséa refuse de financer la canalisation d'assainissement.

Fourreau supplémentaire : Le devis établi concernant la canalisation supplémentaire évoquée précédemment s'élève à 23 350 €, nécessitant des contraintes techniques spécifiques à Cosea. Les élus refusent de prendre en charge ce coût. Ils considèrent que le projet LGV ne peut hypothéquer les futurs projets de la commune et demande officiellement à Coséa d'assumer cette charge de 23 350€.

Communauté de communes

Point:

- Le gymnase de Nouâtre sera inauguré le 24 novembre prochain, il sera baptisé « Marie-Amélie LE FUR ».
- M. le Maire présentera au prochain conseil la maquette du futur pôle « petite enfance » consistant en un multi-accueil de 20 places sur Sainte Maure de Touraine. Le permis de construire a été délivré.
- Cathy LEBAS, responsable des affaires culturelles, est remplacée par Eric BAUDE.
- La réforme engagée sur les communautés de communes donne lieu à discussion mais sans rien de concret : commission réactivée ou attentes des élections municipales ? Certains changements ont tout de même été effectués mais uniquement dans le cadre légal existant donc en marge de la réforme. Les élus évoquent l'irresponsabilité de l'Etat devant ce dossier. Ils approuvent M. le Maire qui souhaite adresser un courrier à M. le Préfet afin de clarifier cette situation qui met Villeperdue dans une position délicate vis-à-vis, notamment, de la Communauté de Communes de Ste Maure.
- **Sentier de randonnée**: La phase 2 du projet intercommunal des sentiers de randonnée est lancée. Sur les 2 tracés proposés, seul celui du Sud peut être retenu. Anita RAVION présente ce sentier qui fait 4,100 km et dont la thématique est le château de Boisbonnard. Des signalisations seront mises en place et ce sentier sera inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.

Assainissement

Régularisations budgétaires : Des réajustements des comptes du budget assainissement sont nécessaires. Les élus votent à l'unanimité les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

Budget-Finances

Tarifs cimetière : Les élus portent le droit de superposition pour les concessions perpétuelles à 100 €. Ce tarif avait été oublié lors de la dernière délibération sur les tarifs cimetière.

Subvention Fonds Local Emploi Solidarité: La décision avait été prise que la Communauté de communes prendraient en charge la subvention pour cet organisme qui accompagne les agents en contrat aidé. Or, il s'avère que ceci est impossible car c'est à l'employeur de s'acquitter de cette dépense. Les élus décident d'octroyer 300 € sur 2012 soit 100 € par agent, à savoir Francis MARTINEZ, Pascale LAURENT et Jacqueline BOULLIER.

Régularisations budgétaires liés aux travaux pour le stade : Suite au courrier adressé par le Sporting Club de Villeperdue sollicitant la commune pour des travaux sur le stade, M. le Maire fait le point :

- renouvellement du traitement anti-taupes : plusieurs passages étaient prévus initialement, un deuxième passage vient d'être fait très récemment,
- rénovation de l'éclairage : ce projet n'est pas budgétisable sur ce mandat,
- ajout de sable pour ameublir le terrain : un épandage de sable en 2 passes (automne et printemps) est à envisager,
- pose de nouvelles main-courantes : l'urgence se situe devant les vestiaires et pour le retour vers l'entrée du stade, les membres de l'association sont volontaires pour fournir la main d'œuvre et effectuer la pose.

Aucun programme budgétaire n'étant prévu, les élus décident d'ouvrir un programme à hauteur de 5 000 € pour faire réaliser le premier passage de sable et pour la fourniture d'une partie des main-courantes. Cet ajustement de crédit se fait avec réduction du programme « éclairage public » et « dépenses imprévues ».

Travaux communaux

Travaux de bâtiments :

- Les travaux pour l'école entrepris pendant la période estivale sont intégralement achevés.
- Seul un changement de gouttières à la salle informatique était prévu, or, lors d'une visite l'artisan a constaté le mauvais état de la toiture de ce bâtiment ; le devis passe donc de 3 000 € à 10 000 €. Ces travaux ne peuvent pas être faits sur 2012 au vu du planning de l'artisan.
- Le démoussage de la toiture des bâtiments du stade a été réalisé ainsi que la pose de dauphins à la salle
 « Courbeloup ».
- Un devis va être demandé pour une rénovation de la salle du conseil municipal.
- La réfection du plan de travail de la cuisine de la salle « Les Albizzias » va être faite par les adjoints techniques.

Travaux de voirie :

- Arlette DUCHENE a fait un état des lieux complet de la commune avec l'entreprise BELLIN retenue dans le cadre du regroupement de commande de la Communauté de communes. Le devis s'élève à 14 602 €, déduction faite de la pose de bordures chemin des Marsaules qui ne sont pas adéquates au vu du passage d'engins agricoles.
- 2. Les travaux de nettoyage de fossés pour un montant prévu d'environ 3 000 € sont achevés.
- 3. Un avenant au marché concernant l'aménagement du chemin de « La gentillerie » doit être passé avec l'entreprise COLAS.

Restaurant scolaire:

- 4 candidats ont répondu à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre de ce projet. M. Didier GRANGER, le mieux-disant, a été retenu pour un montant de 13 300 € H.T.
- 2 candidats ont répondu à la consultation concernant la mission de coordination SPS. La société Qualiconsult a été retenue pour un montant de 1 568 € H.T.
- 2 candidats ont répondu à la consultation concernant la mission de contrôle technique. La société Qualiconsult a été retenue pour un montant de 5 100 € H.T.

Urbanisme

Logement social et fichier départemental : Un service de centralisation départemental des demandes et offres de logements sociaux est mis en place. Pour ce faire, une charte déontologique est édictée afin d'arrêter les règles de fonctionnement de ce nouveau service. Les élus acceptent à l'unanimité d'adhérer à ce service et approuvent la charte déontologique.

PLU Saint-Epain : M. le Maire informe les élus que la commune de Saint-Epain vient de procéder à l'arrêt de projet de son PLU prescrit le 12 novembre 2007 et devant remplacer le POS qui était en vigueur. Ce PLU n'ayant pas d'impact particulier pour la commune de Villeperdue, les élus émettent un avis favorable pour ce dossier.

Déclaration d'Intention d'Alinéner 3 Rue de la Mairie : Les élus décident de ne pas préempter pour l'immeuble situé 3 rue de la Mairie.

Divers : Les domaines ne peuvent donner réponse dans l'immédiat pour la maison « Pasquereau » au 5 rue du vieux bourg. Cette non-réponse retarde la réflexion des élus sur la vente éventuelle du terrain sis 1 rue de la Mairie.

Réunions à venir

- Commission communication (Bulletin communal)
- Conseil d'école
- · Prochains CM

Jeudi 11 octobre 2012 à 18h00 à la mairie Lundi 22 octobre à 18h00 à la mairie Vendredi 26 octobre à 20h00 à la mairie Vendredi 7 décembre à 20h00 à la mairie

Questions diverses

- 1. **Repas du personnel** : M. le Maire rappelle aux élus qu'un repas du personnel dont la date reste à fixer aura lieu d'ici la fin de l'année, la date sera communiquée lors du prochain conseil municipal. Les élus peuvent se joindre à ce repas à leur frais.
- 2. **Assemblée générale de l'Amicale des Parents d'Elèves**: Sur invitation des membres de cette association, Xavier GAUTHIER et Anita RAVION se rendront à cette assemblée générale qui se déroulera le vendredi 5 octobre à 19h00 salle du conseil municipal.
- 3. **Elections parents d'élèves au conseil d'école** : M. le Maire informe les élus que ces élections se dérouleront le 12 octobre prochain.
- 4. Anita RAVION a constaté à plusieurs reprises que la lumière de la salle polyvalente reste allumée sans utilisation.
- 5. Thierry ROY interpellent les élus sur les fortes odeurs supposées « d'épandage de lisier » il y a quelques semaines. Il semblerait que la matière répandue soit importée de Bretagne ; compte-tenu des nuisances occasionnée, une vérification sera faite auprès de la chambre d'agriculture sur le respect de la réglementation concernant les épandages de lisier.

Le secrétaire de séance